

---

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**  
TENUE LE MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022, À L'AUDITORIUM  
À 18 H 25

**1. MOT DE BIENVENUE DE LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT.**

Ouverture de l'assemblée générale à 18 h 25.

Monsieur Stéphane Brault, directeur de l'établissement, se présente et souhaite la bienvenue aux parents présents à l'assemblée générale annuelle des parents. Il explique le déroulement de l'assemblée générale et de la soirée. Un peu plus tard dans le déroulement, monsieur Brault présente l'équipe de directrices adjointes.

**2. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE.**

Monsieur Stéphane Brault explique les rôles de la présidence et de la secrétaire d'assemblée. Il propose la nomination d'un président d'assemblée.

Madame Véronique Codjo propose la nomination de monsieur Brault pour jouer le rôle du président d'assemblée. Madame Caroline Poirier est nommée en tant que secrétaire d'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Véronique Codjo  
**QUE** monsieur Stéphane Brault agisse à titre de président d'assemblée.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**  
**(AG-22-23-780)**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Marie-Claude Hamelin  
**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté ci-dessous.

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue de la direction de l'établissement;
2. Nomination d'un président et d'une secrétaire d'assemblée;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 22 septembre 2021;
5. Information de la part de la direction de l'école;
  - a) Rapport annuel 2021-2022;
  - b) Rôle du conseil d'établissement;
6. Nomination d'un président d'élection;
7. Élection des parents au conseil d'établissement 2022-2023;
8. Élection du représentant au comité de parents et d'un substitut;
9. Décision quant à la mise en place d'un organisme de participation des parents (OPP);
10. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 SEPTEMBRE 2021.  
(AG-22-23-781)****IL EST PROPOSÉ PAR** madame Nadia Bergeron**QUE** le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 septembre 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5. INFORMATION DE LA PART DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE.****a) Rapport annuel 2021-2022**

Monsieur Stéphane Brault, directeur de l'école, informe les parents présents à l'assemblée générale des différents points relatifs au rapport annuel 2021-2022.

**b) Rôle du conseil d'établissement**

Monsieur Stéphane Brault, directeur de l'école, explique le rôle du conseil d'établissement aux parents présents. Il propose les élections et mentionne qu'il y a trois sièges, d'une durée de deux ans chacun, à combler au sein du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023.

La présence est requise à environ sept rencontres par année; les rencontres sont prévues en présentiel.

**6. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION.  
(AG-22-23-782)****IL EST PROPOSÉ PAR** madame Nadia Bergeron**QUE** monsieur Stéphane Brault préside l'élection.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

**7. ÉLECTION DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2022-2023.**

Monsieur Stéphane Brault explique la procédure à suivre pour les mises en candidature au sein du conseil d'établissement. Les parents ont la possibilité de se proposer eux-mêmes ou de proposer une autre personne pour les sièges disponibles. Dans le cas où il y aurait plus de candidats que de sièges disponibles, les postulants devraient effectuer une brève présentation et un vote aurait lieu.

**Élection des parents au conseil d'établissement (trois postes de deux ans) et d'un parent substitut :****Mises en candidature pour les trois postes au sein du conseil d'établissement :**

- Madame Lyne Massicotte, mère de Laura Meunier se propose;
- Monsieur Yury Fesko, père de Mayson Fesko se propose;
- Madame Fatima Adkane, mère de Jade Dufour se propose;
- Madame France Jolin mère de Jacob Ricard se propose;
- Madame Lamia Douadi, mère de Mayssa Benabderrahmane se propose;
- Monsieur Hamid Bennis, père d'Adam Bennis se propose.

Monsieur Stéphane Brault annonce le début de l'élection. Il précise que chacun doit inscrire, sur son bulletin de vote et en ordre de préférence, trois des six candidats. Les candidats ayant le moins de votes seront des membres substitués.

Un décompte des bulletins de vote est effectué et les personnes élues sont les suivantes :

- Monsieur Yury Fesko, père de Mayson Fesko;
- Madame France Jolin, mère de Jacob Picard;
- Madame Lyne Massicotte, mère de Laura Meunier.

Les membres substitués sont :

- Madame Lamia Douadi, mère de Mayssa Benabderrahmane -substitut 1;
- Madame Fatima Adkane, mère de Jade Dufour -substitut 2;
- Monsieur Hamid Bennis, père d'Adam Bennis se propose -substitut 3.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS ET D'UN SUBSTITUT  
(AG-22-23-783)**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Yury Fesko

**QUE** sa candidature soit retenue comme représentant au comité de parents; candidature retenue par acclamation.

**(AG-22-23-784)**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Esther Angèle Youbi

**QUE** sa candidature soit retenue comme substitut au comité de parents; candidature retenue par acclamation.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. DÉCISION QUANT À LA MISE EN PLACE D'UN ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP).**

Monsieur Stéphane Brault explique en quoi consiste le rôle d'un organisme de participation des parents. Il précise aussi qu'un OPP pourrait être entendu lors des sujets importants, advenant le cas où les membres du conseil d'établissement le souhaiteraient. Le directeur énonce la procédure à suivre pour la mise en place d'un OPP.

**DÉCISION DE FORMATION D'UN ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS.**

**(AG-22-23-785)**

**À LA SUITE D'UN VOTE, IL EST PROPOSÉ À MAJORITÉ**

**QU'IL** n'y ait pas de formation d'un organisme de participation des parents.

Monsieur Stéphane Brault confirme qu'il n'y aura pas de formation d'un OPP à l'école Louis-Philippe-Paré pour l'année scolaire 2022-2023.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Stéphane Brault propose la levée de l'assemblée, à 19 h 17

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

Stéphane Brault  
Directeur